



DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE
Mairie de SAINT-SAVOURNIN

13119

Téléphone : 04 42 04 64 03
Fax : 04 42 72 43 08
mairie@mairie-stsavournin.fr

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil Municipal

du 13 AVRIL 2023

Article L 2121-25 du CGCT modifié par l'ordonnance n°2021-1310 : Dans un délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe.

<i>Liste des délibérations de la séance</i>		Sens des votes		
<i>n° d'ordre</i>	<i>Objet</i>	<i>POUR</i>	<i>CONTRE</i>	<i>ABSTENTION</i>
1	2023-01	Approbation du compte de gestion du Trésorier – Exercice 2022		3
2	2023-02	Approbation du compte administratif 2022		2
3	2023-03	Affectation du résultat de l'exercice 2022		3
4	2023-04	Taux d'imposition de la fiscalité directe locale – Exercice 2023		
5	2023-05	Approbation du budget primitif de l'exercice 2023		3
6	2023-06	Participation au budget annexe CCAS – Année 2023		
7	2023-07	Attribution de subventions aux associations		1
8	2023-08	Recrutement d'un agent contractuel en cas d'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptible d'assurer les fonctions correspondantes – Annule et remplace la délibération n°2022-44 du 05 décembre 2022 suite à une erreur matérielle		
9	2023-09	Création d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe – Annule et remplace la délibération n° 2022-46 du 05 décembre 2022 suite à une erreur matérielle		
10	2023-10	Définition de l'intérêt métropolitain des voies communales – Annule et remplace la délibération n° 2022-47 du 05 décembre 2022 suite à une erreur matérielle		
11	2023-11	Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement (en application de l'article L.332-13 du Code Général de la Fonction Publique)		

<i>n° d'ordre</i>		<i>Objet</i>	<i>POUR</i>	<i>CONTRE</i>	<i>ABSTENTION</i>
12	2023-12	Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur de emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (en application de l'article L.332-23-2° du Code Général de la Fonction Publique)	22		
13	2023-13	Délibération portant création d'un emploi permanent lorsque les besoins ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi (en application de l'article L.332-8 2° du code général de la Fonction Publique)	19	3	

**Le Maire,
Rémi MARCENGO**